De la production de la richesse à la reproduction des inégalités et aux risques écologiques : une lecture marxienne des rapports sociaux de production dans l'orpaillage en Côte d'Ivoire

Annas ZIDA
Université Alassane Ouattara de Bouaké- République de Côte d'Ivoire
Département de philosophie - Option : Philosophie Politique et sociale
zidaannas@gmail.com

Résumé

L'orpaillage constitue une activité économique et sociale importante en Côte d'Ivoire. Il génère des revenus, crée des emplois et stimule les échanges dans plusieurs espaces ruraux. Toutefois, cette richesse s'inscrit dans des rapports sociaux marqués par l'informalité, la précarité, les asymétries de pouvoir et une répartition inégale des revenus. À partir d'une lecture marxienne, l'article analyse ces contradictions à travers les notions de travail, d'exploitation, de propriété, d'aliénation et de rapports sociaux de production, en mobilisant une méthode critique et analytique. Il montre que la richesse aurifère est produite collectivement, mais appropriée de manière différenciée. L'exploitation affecte également les sols, les eaux et les espaces naturels. Une restructuration du secteur apparaît donc nécessaire, fondée sur la formalisation accessible, l'organisation collective, la traçabilité, la redistribution de la rente, la participation communautaire et la protection de l'environnement.

Mots-clés: *Orpaillage ; Rapports sociaux de production ; Travail ; Exploitation ; Richesse ; Environnement.*

Abstract

Artisanal gold mining constitutes an important economic and social activity in Côte d'Ivoire. It generates income, creates employment, and stimulates trade in several rural areas. However, this wealth is embedded in social relations marked by informality, precariousness, power asymmetries, and an unequal distribution of income. Drawing on a Marxian perspective, this article analyzes these contradictions through the concepts of labor, exploitation, property, alienation, and social relations of production, using a critical and analytical approach. It shows that gold wealth is collectively produced but differentially appropriated. Exploitation also affects soils, water resources, and natural areas. A restructuring of the sector therefore appears necessary, based on accessible formalization, collective organization, traceability, redistribution of mining rents, community participation, and environmental protection.

Keywords: *Artisanal gold mining; Social relations of production; Labor; Exploitation; Wealth; Environment.*

Introduction

L'orpaillage constitue aujourd'hui une composante importante des transformations économiques et sociales qui caractérisent l'Afrique de l'Ouest contemporaine. En Côte d'Ivoire en particulier, l'exploitation artisanale et clandestine de l'or a profondément transformé plusieurs espaces ruraux. Elle procure des revenus, soutient les échanges et constitue pour certaines populations une alternative à l'agriculture. Toutefois, comme le souligne C. Soko (2019, p. 61), « cette économie, bien qu'apportant des revenus conséquents aux mineurs et aux populations locales, ne peut pas assurer, à elle seule, le développement local ». Cette observation invite ainsi à distinguer la production de richesse du développement social. Ainsi, l'orpaillage en Côte

d'Ivoire, bien qu'il produise collectivement de la richesse, contribue à reproduire les inégalités sociales et les dégradations écologiques en raison de rapports sociaux de production marqués par l'exploitation illégale et une appropriation inégale de la richesse. Une analyse critique doit alors interroger les rapports sociaux qui structurent cette production : qui produit la richesse, qui contrôle les moyens de production, qui se l'approprie et qui supporte ses coûts sociaux et écologiques ?

Chez Karl Marx, la production économique est indissociable des rapports sociaux qui déterminent l'organisation du travail, l'accès aux ressources et la répartition des produits. Le travail constitue à cet égard la médiation fondamentale entre l'être humain et la nature. En effet, K. Marx (1962, p. 180) écrit : « Le travail est de prime abord un acte qui se passe entre l'homme et la nature ». Ainsi, l'orpaillage illustre concrètement cette relation : l'or est extrait d'un milieu naturel au moyen d'un ensemble d'opérations mobilisant des creuseurs, des chefs de puits, des broyeurs, des laveurs, des opérateurs miniers, des propriétaires fonciers, des collecteurs et des acheteurs. C'est dans cette optique que H. H. de Balzac (2023, p. 18) évoque la diversité des acteurs en précisant que « les équipes se composent généralement comme suit : chefs de puits [...] ; creuseurs [...] ». Cette division du travail révèle toutefois une hiérarchie des positions et des pouvoirs économiques.

La richesse que produit l''or est parfois collective, mais son appropriation reste inégale. À cette dimension sociale s'ajoute une dimension écologique, puisque l'extraction transforme les sols, les cours d'eau et les

espaces végétaux. Lorsque la recherche du rendement immédiat devient prédominante, elle peut compromettre les conditions naturelles nécessaires à la reproduction sociale. L'orpaillage se présente alors comme un objet philosophique à travers lequel peuvent être interrogés la richesse, le travail, la propriété, les rapports de pouvoir, la justice ainsi que les relations entre la société et la nature. Par ailleurs, la problématique qui se dégage dans cette réflexion est donc la suivante : comment les rapports sociaux de production qui structurent l'orpaillage en Côte d'Ivoire permettent-ils d'expliquer simultanément la production de richesse, la reproduction des inégalités sociales et l'aggravation des risques écologiques ? Cette interrogation générale conduit à examiner plusieurs questions complémentaires. Quelles sont les formes de travail et les rapports de pouvoir qui structurent l'orpaillage ? Comment la richesse produite est-elle distribuée entre les différents acteurs ? Pourquoi une activité génératrice de revenus peut-elle continuer à s'inscrire dans des espaces marqués par la vulnérabilité ? Comment le rapport entre travail et nature peut-il être interprété à partir de Marx ? Enfin, quelles transformations institutionnelles, sociales et techniques permettraient de rendre l'exploitation artisanale de l'or plus juste et plus soutenable ? Ainsi, l'hypothèse défendue est que ces contradictions ne résultent pas uniquement de la clandestinité, mais de rapports sociaux liés à l'accès aux ressources, au financement, au contrôle du travail, à la commercialisation et à la distribution des revenusPour mieux justifier notre hypothèse, notre analyse adopte à la fois une démarche critique et analytique visant à confronter les

catégories marxiennes aux réalités contemporaines de l'orpaillage ivoirien, afin d'envisager des transformations sociales, institutionnelles et environnementales susceptibles de rendre cette activité plus juste et plus soutenable. À titre de cas de terrain, les localités de Ouéllé, dans la région de l'Iffou, et de Sarakagui, dans le département de Méagui, illustrent concrètement cette problématique à travers les effets de l'orpaillage illégal ou clandestin sur les cours d'eau, notamment les fleuves Sassandra, Comoé et N'Zi, ainsi que sur les terres et les conditions de vie des populations riveraines.

1. L'orpaillage comme processus social de production de la richesse

1. 1. Le travail comme médiation entre l'homme et la nature

Chez Marx, le travail constitue une catégorie fondamentale de l'analyse de la production. Il ne désigne pas simplement une dépense d'énergie destinée à obtenir un revenu. Il représente le processus par lequel l'être humain transforme la nature et développe ses propres capacités. Dans *Le Capital*, K. Marx (1962, p. 180) définit le travail comme « un acte qui se passe entre l'homme et la nature ». Cette conception permet de comprendre la structure fondamentale de l'orpaillage. L'orpailleur ne crée pas l'or à partir de rien ; il intervient sur une matière naturelle qu'il transforme en ressource économiquement exploitable. Le travail apparaît ainsi comme la médiation par laquelle une production naturelle devient une richesse socialement

valorisée. En effet, ce processus comprend plusieurs opérations : prospection, creusement, extraction, concassage, broyage, lavage, concentration et vente. Chacune de ces opérations nécessite du temps, des outils, des connaissances et une force de travail. La richesse aurifère qui apparaît finalement sous la forme d'une marchandise est donc le résultat d'un processus collectif. Il devient dès lors insuffisant de considérer l'orpaillage comme l'activité individuelle d'un travailleur recherchant une ressource naturelle Il s'agit plutôt d'un ensemble organisé de pratiques productives mobilisant des compétences, des ressources matérielles et des rapports sociaux distincts.

L'orpaillage constitue par conséquent un système de production dans lequel plusieurs fonctions sont articulées. Les données disponibles sur le secteur ivoirien montrent la présence d'opérateurs miniers, de chefs de puits, de creuseurs, de broyeurs, de laveurs, de collecteurs, de commerçants et d'acteurs liés à la propriété foncière ou à la gouvernance locale. Cette organisation repose également sur des relations négociées entre les exploitants et les détenteurs des terres. En ce sens, S. V. Bockstael (2019, p. 904) atteste ainsi que « des accords mutuellement avantageux sont conclus, dans lesquels les autorités locales jouent souvent un rôle d'intermédiaire ». Cette affirmation montre que l'orpaillage s'inscrit dans un ensemble de rapports économiques, fonciers et institutionnels qui structurent l'accès aux espaces d'exploitation. Le site minier est donc un espace socialement organisé, dans lequel la production dépend à la fois des capacités techniques des

travailleurs, de l'accès au foncier, des arrangements entre les acteurs et des mécanismes locaux de régulation.

La production aurifère est par ailleurs socialisée dans son fonctionnement. Elle suppose une coopération entre différents travailleurs et différents détenteurs de ressources. Toutefois, cette coopération dans la production n'implique pas nécessairement une appropriation commune des richesses créées. La question centrale devient alors celle de la répartition des positions et des pouvoirs au sein du processus productif. Ainsi, comprendre l'orpaillage comme processus social de production permet déjà de dépasser une lecture strictement technique de l'extraction et d'ouvrir l'analyse sur les rapports sociaux qui déterminent la production et l'appropriation de la richesse. Cette articulation entre organisation du travail et rapports d'appropriation est également mise en évidence par Kouassi Nicolas Kouadio, qui montre, à propos de l'orpaillage en Côte d'Ivoire, que les différentes formes de coopération ne produisent pas les mêmes rapports de production ni les mêmes formes d'appropriation et de distribution du produit. Il souligne notamment que « l'orpaillage filonien, imposant la présence d'un "travailleur collectif", et l'orpaillage dans les alluvions récentes des cours d'eau, surtout individuel » peuvent donner lieu à des formes différentes d'organisation du travail et, par conséquent, à des modes distincts d'appropriation et de distribution du produit (K. N. Kouadio, 2009, p. 58). Cette observation renforce l'analyse marxienne en montrant que l'organisation du travail détermine directement les rapports de pouvoir ainsi que les modalités d'appropriation et de distribution des biens de la production.

1.2. La division sociale du travail, la hiérarchisation des positions et la dépendance économique

La division du travail constitue l'une des caractéristiques essentielles de l'orpaillage dans pays africains et particulièrement en Côte d'Ivoire. Le creuseur n'accomplit pas la même tâche que le broyeur ; le laveur n'exerce pas la même fonction que le collecteur ; l'opérateur minier n'occupe pas la même position que celui qui vend sa force de travail. Cette spécialisation fonctionnelle permet d'organiser la production et d'accroître son efficacité, mais elle contribue également à différencier les positions occupées par les acteurs au sein de la chaîne aurifère. De ce fait, une organisation différenciée du travail est empiriquement observée par K. N. Kouadio (2008, p. 38), qui souligne, à propos de l'orpaillage à Hiré, que « cette méthode nécessite l'intervention de plusieurs personnes à différents niveaux suivant une division du travail ». Par cette idée, il montre que l'orpaillage dans les villes ivoiriennes repose sur une véritable division fonctionnelle des activités, dans laquelle chaque acteur intervient à un moment déterminé du processus productif. Elle permet ainsi de comprendre que la coopération nécessaire à l'extraction de l'or s'accompagne simultanément d'une différenciation des tâches et des positions sociales. Chaque fonction participe à la réalisation du produit final, mais cette complémentarité ne supprime pas les rapports de hiérarchie. L'un des principaux intérêts de l'approche marxienne consiste précisément à ne pas confondre participation à la production et contrôle de la production. Un individu peut contribuer directement à la création de la richesse sans pour autant maîtriser les

conditions de sa production, de sa répartition et de sa commercialisation. La place occupée dans la division du travail peut donc déterminer la capacité d'un acteur à prendre des décisions, à négocier ses intérêts et à bénéficier de la richesse produite.

Le creuseur constitue à cet égard une figure centrale. Il apporte principalement sa force de travail et son expérience pratique. En revanche, il peut ne pas contrôler le terrain exploité, les équipements, le financement ou le débouché commercial du minerai. Sa participation à la production ne signifie donc pas qu'il dispose d'un pouvoir équivalent à celui des acteurs qui contrôlent ces différentes ressources. La question de la richesse devient alors inséparable de celle du pouvoir. Pour K. Marx (1996, p.119) « le rapport de l'ouvrier à l'égard du travail engendre le rapport entre le maître du travail – peu importe qu'on l'appelle capitaliste ou autrement – et le travail. La propriété privée est donc le produit, le résultat, la conséquence nécessaire du travail aliéné, du rapport extérieur de l'ouvrier à la nature et à lui-même ». Autrement dit, le fait qu'un individu fournisse son travail ne signifie pas automatiquement qu'il possède le produit de ce travail ni qu'il maîtrise les moyens permettant de le réaliser. Celui qui contrôle les conditions objectives de la production dispose d'une capacité supérieure à orienter le processus productif et à négocier sa part du produit.

La hiérarchisation des positions sociales permet ainsi de comprendre comment la valeur issue de l'orpaillage peut faire l'objet d'une appropriation asymétrique entre les différents acteurs. Les différences de revenus ne résultent

pas seulement de la quantité de travail accomplie ; elles sont également liées à la place occupée dans l'organisation de la production, à l'accès aux ressources, au contrôle du foncier, aux capacités de financement et aux possibilités d'intervention dans la commercialisation. Cette situation peut être éclairée par l'analyse de K. Marx (1996, p. 108) lorsqu'il observe que « l'ouvrier devient d'autant plus pauvre qu'il produit plus de richesse, que sa production croît en puissance et en volume ». La richesse issue du travail productif ne se traduit donc pas nécessairement par une amélioration proportionnelle de la condition économique des travailleurs qui en assurent la production, dès lors que les rapports sociaux de production déterminent inégalement les modalités de son appropriation. Dans le contexte de l'orpaillage en Côte d'Ivoire, une telle analyse invite ainsi à distinguer la participation effective à la production de la capacité à contrôler les ressources, les moyens de production et les circuits de commercialisation. L'approche marxienne permet dès lors de passer de la simple description des fonctions à l'étude des rapports de pouvoir qui les relient. Cette perspective conduit enfin à considérer que la division sociale du travail n'est pas neutre. Elle organise simultanément la coopération nécessaire à la production et la différenciation des intérêts entre les acteurs. L'orpaillage apparaît ainsi comme un espace où la complémentarité productive peut coexister avec une asymétrie dans l'accès au pouvoir économique et dans l'appropriation des résultats du travail.

L'analyse marxienne du travail conduit à distinguer le travail accompli de la position sociale du travailleur. Dans le

capitalisme, la force de travail devient elle-même une marchandise lorsque son détenteur doit la vendre pour assurer sa subsistance. En effet, K. Marx (2016, p. 190) précise à cet égard que « la force de travail est une marchandise que son possesseur, le salarié, vend au capitaliste ». L'orpaillage artisanal et non autorisé ne reproduit évidemment pas à l'identique les formes classiques de l'entreprise industrielle capitaliste décrites par Marx. Il s'agit d'un univers plus hybride, marqué par l'informalité, les arrangements coutumiers, les relations personnelles, les avances financières et différentes formes de travail indépendant ou dépendant. Il serait donc réducteur de qualifier automatiquement tout orpailleur de prolétaire au sens strict. Néanmoins, la catégorie de dépendance demeure pertinente. Le travailleur qui ne possède ni le terrain, ni les équipements, ni le capital nécessaire à l'exploitation se trouve dans une position économique différente de celui qui contrôle ces ressources. La dépendance économique ne signifie toutefois pas nécessairement une absence totale d'autonomie. Dans l'orpaillage artisanal et illégal, les relations de travail peuvent associer des formes d'indépendance, de coopération, d'endettement, d'avance financière et de subordination. Il convient donc d'appréhender ces relations dans leur diversité plutôt que de les ramener à un modèle unique. Ce caractère hybride constitue précisément l'une des particularités du secteur artisanal : les rapports de production peuvent combiner des éléments relevant de l'économie marchande, des pratiques coutumières et des mécanismes informels de financement et d'organisation du travail.

L'enjeu est alors de déterminer dans quelle mesure cette organisation permet réellement au travailleur de maîtriser les conditions de son activité. Lorsqu'il dépend d'un propriétaire, d'un financeur ou d'un intermédiaire pour accéder au site, aux équipements ou au marché, sa capacité de négociation peut se trouver réduite. La dépendance ne concerne donc pas uniquement le revenu ; elle concerne également l'accès aux moyens nécessaires à la production et la capacité à participer aux décisions qui déterminent l'usage et la répartition de la richesse. L'étude de la force de travail permet ainsi de comprendre que l'orpaillage ne se réduit pas à une simple division des fonctions. Elle conduit également à interroger l'accès aux moyens de production, les rapports de dépendance et les possibilités d'autonomie économique des travailleurs. Ainsi, l'analyse des rapports sociaux de production qui structurent l'orpaillage révèle que la production de richesse ne détermine pas, à elle seule, les conditions économiques de ceux qui y participent. La position occupée par chaque acteur dans le processus productif conditionne en effet son accès aux moyens de production, son pouvoir de décision et sa capacité à s'approprier le produit du travail. Dès lors, les rapports sociaux qui organisent la production peuvent également contribuer à reproduire des rapports de domination et des écarts économiques entre les différents acteurs. L'orpaillage ne doit donc pas être appréhendé uniquement comme un espace de production de richesse, mais comme un espace social dans lequel les rapports de production peuvent transformer cette richesse en facteur de reproduction des inégalités.

2. De la production de la richesse à la reproduction des inégalités

2.1. Le paradoxe d'une richesse produite dans des territoires vulnérables : informalité et vulnérabilité sociale

L'un des principaux paradoxes de l'orpaillage ivoirien réside dans la coexistence entre activité économique intense et vulnérabilité sociale. L'étude de Constant Soko montre que l'orpaillage procure des revenus importants aux mineurs et aux populations locales, tout en soulignant que cette activité ne suffit pas, à elle seule, à assurer le développement local. Une société peut accroître la quantité de richesse monétaire produite sans garantir simultanément une amélioration équivalente des conditions de vie. Comme le souligne K. Marx (2016, p.724-825), « l'accumulation de richesse à un pôle signifie donc en même temps à l'autre pôle une accumulation de misère, de souffrance, d'ignorance, d'abrutissement, de dégradation morale, d'esclavage ». L'orpaillage peut être rentable sans être socialement équitable ; il peut créer des revenus sans produire une sécurité économique durable et accroître la circulation monétaire tout en contribuant à l'épuisement des ressources qui soutiennent l'agriculture. Il peut donc produire simultanément richesse et vulnérabilité.

L'informalité constitue l'une des principales caractéristiques de l'orpaillage ivoirien. Les données disponibles montrent l'écart important entre la production estimée du secteur artisanal et la quantité effectivement déclarée dans les mécanismes formels de suivi. Le rapport

ITIE consacré à la Côte d'Ivoire souligne ainsi l'importance de l'informalité du secteur et les pertes potentielles de recettes publiques qui en résultent. Cette situation révèle que l'activité aurifère ne se limite pas à une simple production matérielle, mais qu'elle s'inscrit également dans des rapports économiques où les conditions de production, d'échange et de commercialisation échappent en partie aux mécanismes institutionnels de régulation. Dans cette perspective, l'analyse marxienne permet de comprendre que les rapports économiques ne peuvent être séparés des rapports sociaux qui les structurent. Ainsi K. Marx (2016, p. 606 -607) affirme que « les rapports sociaux de leurs travaux privés apparaissent [...] comme des rapports sociaux entre les choses ». Cette remarque permet d'interroger la manière dont, dans l'orpaillage informel, anarchique, clandestin, les relations entre producteurs, financeurs, collecteurs et commerçants se manifestent à travers la circulation de l'or et de l'argent. En effet l'informalité ne signifie donc pas l'absence de rapports économiques organisés ; elle peut au contraire masquer des rapports sociaux de dépendance, d'intermédiation et d'appropriation de la richesse qui ne sont pas toujours visibles dans les mécanismes formels de déclaration. Le caractère informel du secteur contribue ainsi à rendre plus difficile l'identification des acteurs qui contrôlent les différentes étapes de la chaîne aurifère et la détermination de la manière dont la richesse produite est effectivement répartie. Le rapport ITIE relève d'ailleurs que l'informalité persistante du secteur artisanal limite sa contribution à

l'économie formelle et entraîne des pertes de recettes fiscales pour l'État ivoirien.

En outre, l'informalité et la clandestinité dans le domaine de l'orpaillage en Côte d'Ivoire ne doit cependant pas être interprétée comme une simple volonté individuelle de contourner la loi. Elle peut également résulter de l'écart entre les conditions institutionnelles de formalisation et les capacités économiques des travailleurs. Lorsque les procédures sont difficiles d'accès, lorsque le financement légal est insuffisant et lorsque les travailleurs ne disposent pas d'une organisation collective forte, la clandestinité peut devenir un mode ordinaire de fonctionnement. Elle produit alors une vulnérabilité supplémentaire : absence de protection sociale, difficultés d'accès au crédit, faible pouvoir de négociation et exposition accrue aux risques professionnels.

2.2. Les limites d'une politique exclusivement répressive

La lutte contre l'orpaillage illégal constitue une nécessité lorsque les activités portent gravement atteinte aux personnes, aux territoires ou aux ressources naturelles. Toutefois, une politique exclusivement répressive ne suffit pas à transformer les conditions économiques qui entretiennent le phénomène. La fermeture d'un site peut interrompre une activité sans supprimer la nécessité économique qui poussait les travailleurs à l'exercer. Cette réalité rejoint les conclusions de Francis Xavier Dery Tuokuu, Uwafiokun Idemudia, Eugene B. G. Bawelle et John Bosco Baguri Sumani, selon lesquelles l'orpaillage artisanal constitue, dans les communautés minières étudiées, une

importante source de subsistance. Et son interdiction peut entraîner « des difficultés socio-économiques importantes [et contribuer à renforcer] la pauvreté plutôt que le développement durable » (F. X. D. Tuokuu, U. Idemudia, E. B. G. Bawelle et J. B. B. Sumani, 2020, p. 58). Ils montrent, à partir d'une étude menée dans la municipalité de Tarkwa-Nsuaem au Ghana, que l'exploitation minière artisanale et à petite échelle est largement déterminée par la pauvreté et constitue une source importante de subsistance pour les populations des communautés minières. Leur analyse des conséquences de l'interdiction de l'orpaillage révèle que la criminalisation de cette activité a entraîné d'importantes difficultés socio-économiques pour les populations concernées et semble avoir contribué à renforcer la pauvreté plutôt qu'à favoriser un développement durable. Les auteurs soulignent ainsi les limites d'une approche fondée exclusivement sur l'interdiction et mettent en évidence la nécessité de prendre en considération les conditions économiques et sociales dans lesquelles s'inscrit l'exploitation minière artisanale et illégale.

Le risque est alors celui d'un déplacement géographique de l'activité plutôt que de sa disparition. La transformation du secteur suppose donc une combinaison de contrôle, de formalisation et d'alternatives économiques. La répression doit viser les réseaux criminels, les activités les plus destructrices et les violations graves des normes, tandis que les travailleurs artisanaux et clandestins doivent pouvoir disposer d'une voie réaliste vers la légalisation. Cette orientation suppose que les dispositifs de formalisation soient effectivement accessibles aux exploitants illégaux et

qu'ils ne reposent pas uniquement sur des procédures administratives difficiles à satisfaire. À cet égard G. Hilson (2020, p. 1627) affirme : « pour encourager l'exploitation minière à petite échelle à fonctionner légalement, la législation doit être […] équitable en permettant aux petits exploitants miniers d'accéder à des terres appropriées pour la prospection et l'exploitation, [et que les permis doivent être] conviviaux » dans leur délivrance et garantir une sécurité foncière suffisante pour permettre l'établissement durable de l'activité. La formalisation constitue un processus qui doit rendre l'accès à la légalité suffisamment simple, sécurisé et compatible avec les conditions concrètes d'exercice de l'exploitation minière illégale. À défaut, les contraintes administratives, le coût des permis et l'incertitude concernant l'accès aux espaces miniers peuvent maintenir les travailleurs dans l'informalité, malgré l'existence d'un cadre juridique destiné à les intégrer au secteur légal.

Ainsi, la politique répressive n'est cependant un moyen efficace de lutte contre la clandestinité de l'orpaillage. Cette politique doit être accompagnée des mesures collectives afin d'impliquer tous les acteurs quel qu'en soit leur niveau de responsabilité. Dans cette perspective, G. Hilson (2020, p. 1627) affirme que « la formalisation de l'exploitation minière artisanale et à petite échelle doit être comprise comme un processus participatif impliquant les principales parties prenantes ». Une telle approche implique que la lutte contre la clandestinité ne repose pas uniquement sur les mécanismes de contrôle et de sanction, mais qu'elle associe également les travailleurs, les communautés locales,

les autorités administratives et les acteurs économiques concernés. La participation collective permet ainsi de mieux prendre en compte les réalités du secteur, de favoriser l'adhésion aux normes et de renforcer l'efficacité des dispositifs de formalisation. Elle contribue également à établir une distinction entre les différents niveaux de responsabilité au sein de la chaîne de production, afin que les mesures répressives puissent cibler prioritairement les acteurs qui organisent ou profitent des activités clandestines les plus dommageables, tout en offrant aux travailleurs artisanaux des possibilités concrètes d'intégration dans le cadre légal. Cette réflexion sur la formalisation conduit toutefois à élargir l'analyse aux effets de l'activité minière sur les milieux naturels et les conditions de vie des populations. En effet, les rapports sociaux qui structurent le travail et la production s'inscrivent également dans un rapport particulier à la nature. L'exploitation des ressources naturelles soulève ainsi la question des relations entre travail, nature et reproduction sociale. Dans cette perspective, la pensée marxienne permet d'interroger les déséquilibres produits par les logiques d'accumulation et d'éclairer la notion de rupture métabolique, qui renvoie aux perturbations des échanges matériels entre les sociétés humaines et leur environnement.

3. La question écologique : travail, nature et rupture métabolique

3. 1. La nature comme condition de la production et de la reproduction sociale

La critique marxienne du capitalisme ne se limite pas à l'analyse de l'exploitation du travail et des rapports de domination qui structurent les relations entre les classes sociales. Elle conduit également à interroger les rapports sociaux de production dans leur articulation avec les conditions naturelles de la reproduction de la vie. Chez Marx, la nature ne saurait être réduite à un simple réservoir de ressources destiné à l'accumulation du capital ; elle constitue une condition matérielle fondamentale de l'existence humaine et de la reproduction sociale. Dès lors, la production capitaliste établit un rapport contradictoire à la nature : tout en dépendant de ses ressources, elle tend à les soumettre aux exigences de l'accumulation et à transférer une partie des coûts de cette exploitation sur les populations et les écosystèmes. La question écologique devient ainsi inséparable de la question sociale, puisque les dégradations environnementales résultant de la production ne sont pas supportées de manière égale par tous. C'est dans cette perspective que le concept marxien de rupture métabolique permet d'analyser la séparation croissante entre les conditions naturelles de la reproduction sociale et les logiques de l'accumulation capitaliste. En ce sens, K. Marx (1996, p. 114) écrit : « la nature, c'est-à-dire la nature qui n'est pas elle-même le corps humain, est le corps non-organique de l'homme. L'homme vit dans la nature signifie : la

nature est son corps avec lequel il doit rester constamment en contact pour ne pas mourir ». Cette formulation souligne l'interdépendance profonde entre l'être humain et son environnement naturel. L'homme ne peut exister indépendamment des conditions naturelles qui rendent possible sa subsistance et la reproduction de son existence. Cette conception permet de dépasser une représentation strictement économique de la nature et d'en saisir la fonction essentielle dans le processus de reproduction sociale. La nature fournit à la société les matières premières, l'eau, les sols, les ressources végétales et les différents éléments matériels nécessaires à la production et à la satisfaction des besoins humains. La destruction des conditions naturelles de l'existence ne peut donc être séparée des conséquences sociales qu'elle produit.

La relation entre l'homme et la nature est ainsi constitutive du processus productif lui-même. Toute activité productive implique une transformation de matières naturelles. C'est précisément dans cette relation que l'analyse marxienne trouve une possibilité d'application au phénomène de l'orpaillage en Côte d'Ivoire. L'extraction de l'or constitue une transformation directe du milieu naturel. Pour extraire le minerai, les orpailleurs interviennent sur les sols, les cours d'eau, la végétation et les espaces agricoles. Les recherches conduites dans la région d'Ity-Floleu montrent notamment que l'exploitation illégale de l'or affecte les lits et les berges des cours d'eau, entraîne leur envasement, dégrade les terres agricoles et détériore les milieux aquatiques et terrestres. Ces transformations peuvent alors être appréhendées, dans une perspective

marxienne, comme une perturbation des échanges matériels entre l'activité productive et les conditions naturelles de la reproduction sociale. La question n'est donc pas seulement celle de la dégradation du milieu, mais aussi celle des rapports sociaux dans lesquels cette exploitation de la nature s'inscrit : la richesse tirée de l'extraction est produite à partir du travail et des ressources naturelles, tandis qu'une partie des coûts écologiques de cette production est susceptible d'être reportée sur les territoires et les populations qui dépendent de ces milieux. C'est en ce sens que la notion de rupture métabolique permet d'approfondir l'analyse de l'orpaillage en montrant que la contradiction entre production de richesse et dégradation des conditions naturelles de la reproduction sociale possède également une dimension sociale. À cet égard, S. L. Coulibaly, F.M. Zahui, L. C. M. Allali, A. Cherif et L. Coulibaly (2021, p. 29) affirment : « les techniques utilisées par les orpailleurs artisanaux détériorent le fleuve Cavally par son envasement et l'effondrement de ses berges ». De plus, l'excavation des terres et la création de retenues d'eau à l'intérieur des forêts dégradent le couvert végétal et réduisent les terres cultivables dans la localité. Cette observation met en évidence les effets matériels de l'exploitation aurifère artisanale sur les écosystèmes et sur les conditions de production agricole. Elle montre que l'activité minière, en transformant les espaces naturels et en perturbant les ressources hydriques et foncières, contribue à une dégradation progressive des conditions écologiques et économiques des populations.

La dépendance de l'orpailleur à l'égard de la nature ne se limite pas au minerai recherché. Il dépend également de l'eau pour ses activités quotidiennes, des sols pour l'agriculture, des ressources végétales et forestières ainsi que des productions nécessaires à sa subsistance. La même nature qui permet la production de la richesse aurifère constitue donc le fondement de la reproduction sociale des populations. Cette dimension est particulièrement importante dans le contexte ivoirien. Une étude consacrée aux activités minières clandestines dans plusieurs régions de la Côte d'Ivoire montre que celles-ci peuvent contribuer à la contamination des eaux, des sédiments et des poissons par le mercure et le méthylmercure. À cet effet, R. P. Mason, Z. Baumann, G. Hansen, K. M. Yao, M. Coulibaly et S. Coulibaly (2019, p. 1158) indiquent que l'étude porte sur « les concentrations de mercure (Hg) et de méthylmercure (MeHg) dans l'eau, les sédiments et les poissons dans quatre régions associées aux activités d'exploitation aurifère en Côte d'Ivoire, afin d'évaluer l'exposition potentielle des communautés locales au MeHg provenant de la consommation de poissons ». Cette citation montre que l'exploitation aurifère, tout en constituant une source de richesse, peut contribuer à la contamination des ressources naturelles et menacer les conditions de vie des communautés locales.

La question écologique ne peut donc être dissociée de la question sociale. Dans une perspective de rupture métabolique, la dégradation d'une ressource naturelle peut entraîner une diminution des possibilités de production agricole, une perturbation de la pêche, une difficulté d'accès à l'eau ou une dégradation des conditions générales de vie.

Une étude récente menée sur la rivière Mé, dans le sud-est de la Côte d'Ivoire, confirme ainsi cette relation entre orpaillage, dégradation des ressources hydriques et fragilisation des conditions de reproduction sociale. À ce propos, A. E. L. Eba, K. J. Kouame, C. C. Kouassi, R. Balliet et S. K. Deh (2025, pp. 68-87**)** montrent que « les analyses révèlent également de fortes concentrations en cadmium (Cd), (Moy : 36.81 µg/L), cuivre (Moy Cu : 166,72 µg/L), mercure (Moy Hg : 46.31 µg/L) et en plomb (Moy Pb : 72,5 µg/L), indiquant une contamination d'origine anthropique, directement liée aux activités d'orpaillage » et que « toutes les eaux échantillonnées sur l'ensemble du bassin versant, soit 100 %, présentent donc un risque élevé de pollution et [sont] impropres à la consommation ». Ces résultats permettent de comprendre que la création de richesse économique peut simultanément produire une dégradation des conditions naturelles et sociales nécessaires à sa propre reproduction. Dans le cas de l'orpaillage, les revenus issus de l'extraction peuvent coexister avec la pollution de l'eau, la dégradation des sols et la destruction de la végétation, dont les conséquences sont largement supportées par les communautés locales.

En effet, la question écologique ne constitue pas un problème secondaire ou extérieur à l'analyse des rapports sociaux de production. Elle se situe au cœur même de la réflexion sur le mode de production. L'orpaillage permet de montrer que les rapports sociaux qui organisent la production et la distribution de la richesse influencent également les modalités selon lesquelles la nature est utilisée, transformée et éventuellement dégradée. Dans

cette perspective, la nature ne saurait être considérée comme une réalité extérieure et inépuisable mise à la disposition de l'activité économique. Elle constitue une dimension matérielle de l'existence humaine, dont la préservation conditionne également la reproduction sociale. C'est pourquoi K. Marx (1996, p. 115) écrit : « Mais la vie productive est la vie générique. C'est la vie engendrant la vie ». Cette conception permet de comprendre que la dégradation durable de la nature affecte également les conditions d'existence de l'homme lui-même.

L'analyse de l'orpaillage en Côte d'Ivoire doit être perçue au-delà une conception de la richesse limitée à la quantité d'or extraite et aux revenus générés. C'est dans cette logique que K. Marx (2014, p. 47) rappelle que « le travail n'est donc pas l'unique source des valeurs d'usage qu'il produit, de la richesse matérielle. Il en est le père, et la terre, la mère ». La production de richesse dépend ainsi directement des conditions naturelles. Cette relation est particulièrement visible dans l'exploitation minière, où la matière première provient directement de la nature. C'est la raison pour laquelle K .Marx (2014, p. 203) précise que « l'objet du travail est fourni par la nature seule dans l'industrie extractive, - exploitation des mines, chasse, pêche, etc. ». L'orpaillage transforme donc les espaces naturels pour extraire une richesse qui préexiste dans le milieu. Il en résulte une contradiction entre l'accumulation immédiate de la richesse et la préservation à long terme des ressources naturelles. Le temps court de l'extraction et du revenu ne correspond pas au temps long nécessaire à la régénération des écosystèmes. Dès lors, la protection de la

nature constitue également une exigence sociale, puisqu'elle permet de préserver les conditions matérielles dont dépendent les activités économiques et la reproduction de la vie des communautés.

3.2. La contradiction entre gain immédiat et coût différé : la rupture du métabolisme entre société et nature

L'analyse précédente permet de mettre en évidence une seconde dimension de la question écologique : la contradiction entre le bénéfice immédiat de l'activité productive et les coûts différés de la dégradation environnementale. Dans le cas de l'orpaillage, le gain économique est généralement perceptible dans l'immédiat. L'or extrait peut être vendu, converti en argent et utilisé pour satisfaire des besoins individuels ou familiaux. Les conséquences écologiques, en revanche, se manifestent souvent dans une temporalité différente. Cette dissociation entre le gain immédiat et la détérioration progressive des conditions naturelles comme le cas en Côte d'Ivoire trouve un écho particulièrement éclairant chez K. Marx (2014, p. 638), qui écrit : « tout progrès dans [l'orpaillage clandestin ou illégal] est un progrès dans l'art, non seulement de dépouiller le travailleur, mais encore de dépouiller le sol ; tout progrès dans l'accroissement de la fertilité du sol pour un temps donné est un progrès vers la ruine des sources durables de cette fertilité ». Cette réflexion permet de comprendre que la production d'une richesse immédiatement mesurable peut s'accompagner d'une dégradation

progressive des ressources naturelles dont dépend la reproduction de la vie sociale.

Cette analyse marxienne conduit plutôt à interroger les conditions sociales dans lesquelles les choix individuels sont effectués. Lorsqu'un individu dépend d'une activité économique pour obtenir immédiatement un revenu nécessaire à sa subsistance, la préservation d'une ressource dont les bénéfices seront essentiellement perceptibles dans l'avenir peut apparaître comme une exigence difficile à assumer. Cette situation peut être rapprochée de l'analyse de A. Sen (1999, p. 87), selon laquelle « la pauvreté doit être considérée comme une privation des capacités fondamentales plutôt que simplement comme une faiblesse des revenus ». Dès lors, le comportement économique d'un individu ne peut être compris indépendamment des possibilités réelles dont il dispose. Dans son étude consacrée à l'orpaillage clandestin dans le nord de la Côte d'Ivoire, K. H. Konan (2019, p. 114) souligne que les populations locales voyaient dans l'orpaillage « une source de revenus, mais sans en évaluer les conséquences ». Cette observation met en évidence une contradiction importante : la recherche d'un bénéfice économique immédiat peut conduire à sous-estimer les coûts environnementaux et sociaux différés de l'activité extractive.

Le problème écologique lié à l'orpaillage en terre ivoirienne doit être analysé à partir des rapports sociaux de production qui structurent l'activité. L'orpailleur agit dans un contexte marqué par des contraintes économiques, des besoins sociaux, des rapports de propriété et des mécanismes d'accumulation. La recherche d'un gain immédiat

peut ainsi conduire à reporter les coûts environnementaux et sociaux sur d'autres acteurs ou sur les générations futures. Il existe dès lors une contradiction entre la temporalité économique de l'extraction, orientée vers la réalisation immédiate de la valeur, et la temporalité écologique, fondée sur des processus de régénération naturelle plus longs. Cette dissociation est particulièrement visible dans les espaces soumis à l'orpaillage en Côte d'Ivoire. Dans leur étude sur le fleuve Cavally, K. K. Séraphin, K. K. Lazare, K. K. Félix, Y. A. Sylvestre et B. L. Alexis (2020, p. 519) mettent en évidence une évolution importante de la morphologie du cours d'eau : entre 2011 et 2018, certaines sections connaissent une augmentation de leur surface pouvant atteindre 55,93 %. Cette évolution est observée dans un contexte où l'activité d'orpaillage en Côte d'Ivoire est menée intensément dans le lit mineur et sur les berges du fleuve.

En effet, l'orpaillage en Côte d'Ivoire révèle une contradiction entre la recherche d'un gain économique immédiat et la temporalité longue de la reproduction naturelle. K. Marx (2016, pp. 546-547) montre que la production peut s'accompagner de l'épuisement de « la terre et le travailleur ». Cette contradiction peut être éclairée par la notion de rupture métabolique, qui désigne la perturbation des échanges matériels entre société et nature. Dans le même sens, Marx définit ainsi le travail comme un processus par lequel l'être humain « médiatise, règle et contrôle le métabolisme entre lui et la nature » (Karl Marx, 2016, p. 199), tandis que J. B. Foster (1999, p. 381) parle d'un « processus complexe et interdépendant » entre société et

nature. Appliquée à l'orpaillage ivoirien, les approches de Marx et Foster permettent d'analyser les transformations des sols, des cours d'eau, des terres agricoles et des espaces forestiers. La rupture métabolique possède dès lors une dimension écologique et sociale. Les bénéfices de l'exploitation ne sont pas nécessairement supportés par les mêmes acteurs que ses coûts. La pollution de l'eau peut notamment affecter les activités économiques et la santé des populations, puisque « l'eau contaminée peut être un vecteur important de maladies hydriques considérées comme menaces pour la santé humaine » (I. Sy, D. Traoré et B. Koné, 2015, p. 173). Cette même idée est renforcée par F. E. Koffi, A. K. K. Kouadio et M. Sangaré (2022, p. 5) qui soulignent que « la pratique de l'orpaillage a fortement influencé le quotidien des populations rurales tant positivement que négativement ». Ainsi, l'orpaillage ne peut être évalué uniquement à partir des revenus et de la quantité d'or produite. Il faut également considérer ses effets sur les conditions naturelles et sociales de la reproduction. Comme le souligne J. B. Foster (1999, p. 383), « l'analyse marxienne de la rupture métabolique repose sur la contradiction entre les conditions sociales et les conditions naturelles de la production ». L'enjeu consiste donc à interroger les rapports entre production de richesse, appropriation des ressources naturelles et reproduction durable de la vie sociale. La rupture métabolique permet de comprendre que la dégradation de la nature est liée aux rapports sociaux de production. Dans l'orpaillage, les bénéfices issus de l'exploitation aurifère et les coûts écologiques ne sont pas répartis de manière égale : tandis que la richesse est

appropriée de façon différenciée, les conséquences environnementales sont largement supportées par les travailleurs, les populations locales et les territoires. L'analyse marxienne met ainsi en évidence le lien entre exploitation de la nature, production de richesse et inégale répartition des coûts écologiques. Cette contradiction appelle une transformation sociale et écologique permettant de repenser l'organisation de la production aurifère en Côte d'Ivoire, afin de mieux articuler création de richesse, justice sociale et préservation des conditions naturelles de la reproduction sociale.

4. Pour une transformation sociale et écologique : vers une nouvelle philosophie de la richesse aurifère issue de l'orpaillage

4.1. Transformer les rapports sociaux et économiques de production

La transformation de l'orpaillage en Côte d'Ivoire ne se réduit pas à une politique d'interdiction et de fermeture des sites, car cette activité s'inscrit dans des rapports de production déterminés par les conditions économiques et sociales des populations qui y participent. Les exploitations présentant des risques pour les populations, les terres agricoles, les cours d'eau ou les écosystèmes révèlent ainsi une contradiction entre les conditions immédiates de production de la richesse aurifère et les conditions de reproduction sociale et naturelle des territoires. Une fermeture administrative qui ne modifie pas les conditions matérielles dans lesquelles s'organise l'activité peut alors

contribuer à déplacer le phénomène plutôt qu'à transformer les rapports qui le produisent. Tant qu'une partie des populations rurales trouve dans l'orpaillage une source essentielle de subsistance, l'analyse marxienne conduit ainsi à considérer les mesures répressives dans leur rapport aux conditions de production, de travail et d'appropriation de la richesse qui structurent cette activité.

Cette problématique peut être éclairée par la conception marxienne du travail. Dans les *Manuscrits de 1844*, Karl Marx montre que le travailleur peut être séparé du produit de son travail lorsque les conditions de production lui échappent. Ainsi écrit-il : « L'objet que le travail produit, son produit, l'affronte comme un être étranger, comme une puissance indépendante du producteur » (K. Marx, 1996, p. 114). Cette analyse permet de comprendre l'orpaillage comme un ensemble de rapports sociaux de production marqués par la dépendance, l'appropriation différenciée de la richesse et des conditions inégales de travail. La transformation du secteur renvoie ainsi aux conditions matérielles de production et de reproduction sociale des travailleurs. Cette analyse rejoint les idées de O. Ouattara et B. Kambiré (2020, p. 92), qui montrent que la politique ivoirienne de rationalisation de l'orpaillage ne se limite pas au contrôle de l'activité, mais prévoit également « le développement d'activité connexe de réinsertion sociale des orpailleurs » comme une solution palliative. Il convient donc de favoriser des mécanismes de financement destinés aux exploitations artisanales légalement constituées, tout en subordonnant cet accès à des exigences sociales et environnementales : sécurité des travailleurs, traçabilité de l'or, transparence

financière, restauration des terrains et réduction des pratiques dangereuses. Cette question renvoie directement à la critique marxienne de la logique de l'accumulation. Dans *Le Capital*, K. Marx (1962, p. 728) explique que, dans le mode de production capitaliste, « la production de plus-value, voilà le but déterminant, le mobile et la fin de la production capitaliste ». Cette analyse permet d'interroger l'orpaillage à partir des rapports entre recherche du gain, organisation du travail et exploitation des ressources naturelles. Dans ce contexte, la recherche de rentabilité peut conduire certains acteurs à privilégier la rapidité de l'extraction au détriment des conditions de travail et de la préservation des ressources. La légalisation de l'activité peut alors être analysée comme un levier susceptible de transformer les conditions concrètes de production, notamment en renforçant les capacités d'organisation, de négociation et de participation des travailleurs et des propriétaires de terres. Dans cette perspective, la légalisation dépasse la seule reconnaissance administrative de l'activité : elle peut également constituer un cadre permettant d'examiner les conditions d'une émancipation économique et sociale et d'une meilleure prise en compte de la protection environnementale dans la production.

4.2. Réorienter la production aurifère vers la protection des territoires, des générations futures et la démocratisation de la gouvernance des ressources

La transformation sociale de l'orpaillage doit nécessairement être accompagnée d'une transformation écologique du processus productif. Il ne suffit pas

d'interdire certaines substances ou de sanctionner les exploitations les plus destructrices. Encore faut-il rendre accessibles aux travailleurs des techniques permettant de produire autrement et agir sur les rapports sociaux de production qui déterminent l'organisation du travail, l'accès aux ressources, leur contrôle et l'appropriation de la richesse produite. La transition écologique doit ainsi être conçue non comme une contrainte extérieure au travail minier, mais comme une transformation du processus même de production, dans lequel se nouent les rapports entre travail, nature et accumulation. Dans les *Manuscrits de 1844*, K. Marx (1996, p. 114) affirme : « la nature, c'est-à-dire la nature qui n'est pas elle-même le corps humain, est le corps non-organique de l'homme ». Cette conception montre que la nature n'est pas une réalité extérieure sans rapport avec l'existence humaine. Elle constitue une condition matérielle fondamentale de cette existence et de la reproduction sociale. La dégradation des terres, des eaux et des écosystèmes revient ainsi à dégrader les conditions naturelles de la vie sociale, tout en affectant de façon différenciée les populations selon leur position dans les rapports de production. Cette approche trouve une application particulièrement éclairante dans le contexte de l'orpaillage. Extraire l'or ne signifie pas seulement retirer une matière du sous-sol. Cela implique de modifier les sols, les cours d'eau, la végétation et les conditions de vie des populations environnantes, alors même que la richesse issue de cette transformation peut faire l'objet d'une appropriation injuste. La production aurifère doit donc intégrer dès son commencement la question de la

restauration des territoires, de la reproduction des conditions naturelles de la vie sociale et de la place des acteurs dans l'organisation, le contrôle et l'appropriation de la production. Dans cette perspective, la démocratisation de la gouvernance des ressources renvoie à une participation effective des travailleurs, des propriétaires de terres, des populations locales et des institutions aux décisions relatives à l'exploitation, au contrôle et à la répartition des ressources aurifères. Elle permet ainsi d'articuler la gouvernance démocratique aux rapports sociaux de production, en élargissant le contrôle collectif sur les conditions de production et d'appropriation de la richesse, tout en intégrant les intérêts sociaux et territoriaux concernés.

La dimension technique de cette transformation est également essentielle. L'étude d'Hélène Helbig De Balzac, publiée en 2023 sur les risques et opportunités liés à la gestion de l'orpaillage illégal dans le nord de la Côte d'Ivoire, montre l'importance de comprendre concrètement l'organisation des différentes opérations intervenant dans le traitement du minerai. La transition écologique doit donc être pensée à l'intérieur même de cette chaîne productive, et non uniquement au niveau du contrôle administratif. La question écologique implique une conception renouvelée de la richesse, dans laquelle la terre, l'eau et les écosystèmes sont reconnus comme des conditions essentielles de la vie sociale. Ils ne peuvent donc être réduits à de simples supports de l'accumulation économique. Les ressources hydriques, les terres agricoles stratégiques et les espaces naturels protégés doivent ainsi bénéficier d'une protection renforcée. La liberté d'exploiter une ressource naturelle ne

saurait être absolue lorsque cette exploitation compromet les conditions fondamentales de la vie collective.

La restructuration de l'orpaillage clandestin en Côte d'Ivoire exige une transformation des conditions économiques, sociales et écologiques de l'activité. Une partie de la richesse aurifère doit être redistribuée aux territoires producteurs afin de financer la restauration des sols, la protection des eaux, les infrastructures sociales, l'éducation et la reconversion professionnelle. Cette orientation repose sur une justice territoriale, puisque les communautés qui supportent les coûts de l'exploitation doivent bénéficier d'une part équitable des richesses produites. Cette redistribution doit s'accompagner d'une démocratisation de la gouvernance des ressources naturelles, permettant aux communautés de participer aux décisions, au suivi environnemental et au contrôle des revenus miniers. Elle rejoint l'idée développée par K. Marx (2016, p. 888) selon laquelle « la liberté consiste à faire de l'homme social, de l'homme associé, le principe de la société ». Cette affirmation de Marx permet de dépasser la critique de l'appropriation individuelle pour envisager une réorganisation collective de la production et de la gestion des ressources. Appliquée à l'orpaillage en Côte d'Ivoire, cette perspective conduit à considérer la richesse aurifère comme une ressource dont l'exploitation et la distribution doivent répondre aux besoins de la collectivité, notamment par une participation accrue des communautés et une meilleure redistribution des revenus miniers. L'objectif n'est donc pas seulement de réprimer l'orpaillage clandestin, mais de transformer les rapports sociaux qui organisent la

production et la distribution de la richesse. Comme le souligne G. A. Digbo (2021, p. 17088), « l'orpaillage artisanal, bien qu'il soit générateur de revenus, produit également des effets négatifs sur la santé des populations, l'économie locale et l'environnement ». Une réforme durable doit ainsi être structurelle, en associant formalisation, redistribution, participation communautaire, protection environnementale et amélioration des conditions de travail, afin de faire de la richesse aurifère un instrument de développement social, de justice territoriale et de responsabilité écologique.

Conclusion

L'orpaillage en Côte d'Ivoire constitue une activité économique et sociale importante, mais il révèle une contradiction entre production de richesse, justice sociale et préservation de l'environnement. Dans une perspective marxienne, il doit être analysé à partir des rapports sociaux qui organisent la production et la répartition de la richesse. Malgré les revenus qu'il procure, il peut maintenir les travailleurs dans des situations de dépendance, favoriser une répartition inégale de la valeur produite et entraîner la dégradation des sols, des eaux et des ressources agricoles.

La lutte contre l'orpaillage clandestin ne peut donc reposer uniquement sur la répression. Elle doit agir sur les conditions économiques et sociales du secteur à travers la formalisation, l'organisation collective des travailleurs, la traçabilité de l'or, la redistribution transparente des revenus et la protection des ressources naturelles. Si l'analyse marxienne permet ainsi de mettre en évidence les

rapports sociaux qui structurent la production de richesse et les conditions dans lesquelles les coûts sociaux et écologiques sont supportés, elle ouvre également sur une interrogation éthique concernant les conséquences de l'action productive sur les conditions futures de l'existence humaine. La question n'est alors plus seulement celle de la répartition de la richesse et des effets sociaux de la production, mais aussi celle de la responsabilité à l'égard de la nature et des générations futures. C'est sur ce prolongement que la pensée de Hans Jonas apporte un éclairage particulier. Pour ce faire, H. Jonas (1990, p. 40) formule ainsi son impératif : « Agis de façon que les effets de ton action soient compatibles avec la permanence d'une vie authentiquement humaine sur terre ». Appliqué à l'orpaillage, cet impératif signifie que l'exploitation de l'or ne peut être considérée comme véritablement légitime si elle compromet durablement les conditions naturelles et sociales de l'existence. Par conséquent, la solution consiste dès lors à mettre en place un pacte de responsabilité minière, fondé sur des sites légalement reconnus, des coopératives démocratiques, une fiscalité transparente, une redistribution des revenus aux communautés et un fonds destiné à la restauration écologique. L'objectif est de faire de la richesse aurifère un moyen de développement territorial, de dignité des travailleurs et d'émancipation sociale, plutôt qu'un facteur d'accumulation privée et de destruction des conditions naturelles de la vie.

Références Bibliographiques

BAUMANN Zofia, HANSEN Gunnar, MASON Robert Paul, YAO Koffi Marcellin, COULIBALY Mariame et COULIBALY Safiatou, 2019, « Le mercure et le méthylmercure dans les écosystèmes aquatiques affectés par l'exploitation minière artisanale de l'or en Côte d'Ivoire », Science environnementale et recherche sur la pollution, vol. 26, Mai 2019, pp. 1158-1167

BOCKSTAEL Sofie Van, 2019, « Exploitation artisanale et à petite échelle de l'or en Côte d'Ivoire : une étude de cas sur l'accès à la terre et la gouvernance locale », Les industries extractives et la société, vol. 6, Février 2019, pp. 904-913.

COULIBALY Sandotin Lassina, ZAHUI Franck Michaël, MANGOUA-ALLALI Lydie Clarisse, CHERIF Awa et COULIBALY Lacina, 2021, « Impacts de l'orpaillage artisanal sur le fleuve Cavally et son environnement dans la région d'Ity-Floleu », Vol.11 n° 11, Novembre 2021, pp. 17-31

DIGBO Gogui Albert, 2021, « Orpaillage artisanal et impacts socio-environnementaux en Côte d'Ivoire », International Journal of Current Research, vol. 13, Avril 2021, pp. 17088-17093.

EBA Anowa Evrade Larissa, KOUAME Kan Jean, KOUASSI Chy Charlène, BALLIET René et DEH Serge Kouacou, 2025, « Caractérisation du niveau de contamination des eaux de surface par l'orpaillage illicite : Cas de la rivière Mé (sud-est de la Côte d'Ivoire) », International Journal of Innovation and Applied Studies, vol. 47, n° 1, novembre 2025, pp. 68-87.

FOSTER John Bellamy, 1999, « La théorie marxienne de la rupture métabolique : fondements classiques de la sociologie

de l'environnement », Revue américaine de sociologie, vol. 105, n° 2, septembre 1999, pp. 366-405
HELBIG DE BALZAC Hélène, 2023, « Étude sur les risques et opportunités liés à la gestion de l'orpaillage illégal dans le nord de la Côte d'Ivoire », rapport final, janvier 2023, Equal Access International, ISBN 978-1-964458-17-5
HILSON Gavin, 2020, « Le modèle zambien : un modèle pour formaliser l'exploitation minière artisanale et à petite échelle en Afrique subsaharienne ? », Politique des ressources, vol. 68, Octobre 2020, article 101765
JONAS Hans, 1990. *Le Principe responsabilité. Une éthique pour la civilisation technologique*, Éditions du Cerf, Paris
KONAN Kouamé Hyacinthe, 2019, « La gestion participative, une solution à l'orpaillage clandestin au nord de la Côte d'Ivoire », Revue Ivoirienne de Géographie des Savanes, vol. 7, n° 1, Décembre 2019, pp. 105-117
KOFFI Fêtê Ernest, KOUADIO Kouassi Kan Adolphe et SANGARÉ Moussa, 2022, « Pratique de l'orpaillage et dégradation des conditions de vie des populations rurales : étude de cas dans la sous-préfecture de Tienkoikro (Côte d'Ivoire) », Research and Analysis Journals, vol. 5, n° 12, Décembre 2022, pp. 1-7
KOUADIO Kouassi Nicolas, 2008. *Exploitation artisanale de l'or dans le processus de mutation socioéconomique à Hiré (Sud-Bandama, Côte d'Ivoire)*, mémoire de D.E.A. en sociologie, Université de Bouaké, Côte d'Ivoire.
MARX Karl, 1962. *Le Capital. Critique de l'économie politique. Livre premier : Le procès de production du capital*, Éditions sociales, Paris
MARX Karl, 1996. *Manuscrits de 1844*, GF-Flammarion, Paris

MARX Karl, 2014. *Le Capital : critique de l'économie politique. Livre I*, Éditions sociales, Paris

MARX Karl, 2016. *Le Capital : critique de l'économie politique. Livre 1*, Éditions sociales, Paris

OUATTARA Oumar et KAMBIRÉ Bébé, 2020. *Exploitation minière artisanale et dégradation de l'environnement dans la sous-préfecture de Hiré (Ouest de la Côte d'Ivoire)*, Collection Environnement et Biodiversité, n° 4, Éditions Resol-Tropiques, Abidjan

SEN Amartya, 1999. *Le développement comme liberté*, Oxford, Presses universitaires d'Oxford

SOKO Constant, 2019, « L'économie minière de l'orpaillage artisanal dans les sociétés post-conflit : jeux des acteurs et enjeux de développement et de coopération internationale. Étude de cas en Côte d'Ivoire », Revue Organisations & Territoires, vol. 28, n° 1, septembre 2019, pp. 61-79

SY Ibrahima, TRAORÉ Doulo, KONÉ Brama, NIANG DIÈNE Aminata, LÔ Baidy, FAYE Ousmane, UTZINGER Jürg, CISSÉ Guéladio et TANNER Marcel, 2015, « Qualité de l'eau et santé en contexte urbain sahélien et semi-aride : approche géographique à Nouakchott (Mauritanie) », Dynamiques environnementales, n° 36, Juillet 2015, pp. 166-181

TUOKUU Francis Xavier Dery, IDEMUDIA Uwafiokun, BAWELLE Eugene Bongfudeme Gideon et SUMANI John Bosco Baguri, 2020, « La criminalisation de l'orpaillage clandestin et les moyens de subsistance au Ghana : limites et conséquences », Forum des ressources naturelles, vol. 44, n° 1, Février 2020, pp. 52-65